



Agent recenseur

Par Thierry2603

Bonjour,

Voici ma question :

Je travaille actuellement comme agent recenseur dans le cadre du recensement de 2024, mais je n'ai signé aucun contrat de travail. Je précise que je ne suis pas un employé de la mairie.

En fait avant ce recrutement j'étais sans activité .

Est-ce légal dans mon cas de travailler comme agent recenseur sans avoir signé de contrat de travail, ni aucun autre document d'ailleurs ?